

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 29 Mars 2016**

**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Ville LE HOM**

**Membres afférents au Conseil Municipal : 63**

**Conseil Municipal : Séance du 29/03/2016**

**Membres en exercice : 62**

**Membres présents : 42**

**Dates de Convocation : 23/03/2016**

**Membres qui ont pris part à la délibération : 51**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à 20 h 15,

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle LE HOM, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :

M. Philippe LAGALLE, Maire de la commune nouvelle LE HOM.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET,  
M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. Didier MAZINGUE,

M. Bernard SAUVAGE, M. Gilbert MARGUERITE, M. Dominick LEMULLOIS

M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS,  
M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY,  
Mme Catherine COUSIN, Mme Sophie MOREL,

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Eric DELACRE, M. Guillaume ANTY, M. Olivier PRINS,  
Mme Françoise LECOUSIN,

M. Arnaud DUPARC, M. Jean-Philippe MUZARD, Mme Annick LELIEVRE, Mme Madeleine REIGNIER

M. Pascal MARIE, M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, Mme Sophie LOQUET, M. Daniel LEPOULTIER,  
M. Jacques GASNIER, M. Sylvain BINET,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Pierre MONY

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. Pierre OPDERBECK
- M. Olivier CARRIOU, M. Jean-François LERICHE,
- Mme DOUCHET-LEMOINE Catherine, M. Nicolas VALLAT, Mme Aline BOUET,
- M. Mickaël MOUNIER, M. Patrick HAMELIN
- M. Laurent GALLIER,
- M. Dominique GASPARI, Mme Anne GALLOUX,

**POUVOIR(S) : 9**

MANDANT	MANDATAIRE
M. Gérard GEHANNE	M. Benoît BIED-CHARRETON
M. Jean-Claude LECLERC	M. Michel GALLET
Mme Catherine BONNICARD	M. Philippe LAGALLE
Mme Marie-Céline HUCK	Mme France HEBERT
Mme Christelle BIZET	M. Paul CHANDELIER
Mme Marjolène LANGEVIN	M. Didier LAUNAY
Mme Elisabeth CLERIS	Mme Carine BRION
Mme Michèle COULAND	Mme Sophie LOQUET
M. Gérard BRAILLY	M. Pierre MONY

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

En présence de M Bertrand GONY, Trésorier des Finances Publiques.

M. Bernard SAUVAGEa été élu secrétaire de séance.

### **Ordre du Jour :**

- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2015 des communes historiques
- Vote des Budgets Primitifs 2016 de la Commune LE HOM (Budget Général – Budget Assainissement – Budget Camping)
- Décisions Diverses (subventions aux associations, durées d'amortissement, etc..) et vote des taux de fiscalité directe locale pour chacune des 5 communes
- Rétrocession de chemin d'exploitation par l'association foncière de remembrement (ZA 17)
- Entretien monument aux morts : convention avec la CCSN
- Ressources Humaines :
  - Adhésion au régime d'assurance chômage
  - Remplacement de personnel services techniques (CAE-CDD)
  - Modification durée hebdomadaire de travail agent du Secrétariat
- Questions Diverses

### **Finances :**

P LAGALLE présente la synthèse des documents budgétaires qui ont fait l'objet d'un examen par la commission des finances le 18 mars dernier.

B. GONY, fait un point sur la situation financière de la commune nouvelle.

Situation financière saine, car les 5 communes historiques connaissent indépendamment une bonne situation, dégagant un fond de roulement permettant l'investissement et avec un endettement limité (2 communes ont d'ailleurs refinancé en 2015 leurs emprunts)

De manière générale; des résultats excédentaires qui ont permis de dégager de l'investissement

Les particularités du budget 2016 :

-la prise en compte de la compétence périscolaire par la CCSN au 01/09/2016 anticipant ainsi l'effet du regroupement avec la communauté de communes du cingal au 01/01/2017

-le maintien de DGF des communes historiques et la majoration attendue de l'ordre de 5% pour les communes nouvelles

-une proposition afin de baisser les taux de la fiscalité directe locale (TH et TFNB)

### **Adoption des comptes de gestion et vote des comptes administratifs des communes historiques pour l'exercice 2015**

#### **Affectation du résultat**

A l'occasion du vote du Budget Primitif 2016,

Le Conseil Municipal, adopte **les Comptes de Gestion 2015** des communes historiques transmis par le Receveur Municipal.

Les Comptes de Gestion des communes historiques (Thury-Harcourt Budget Général – Assainissement-camping) – Saint Martin de Sallen – Curcy sur Orne, Hamars, Caumont sur Orne) sont adoptés à l'unanimité par 51 voix Pour.

**Les comptes administratifs 2015** des communes historiques sont présentés par Ph. LAGALLE Maire de la Commune LE HOM.

Le Compte Administratif 2015 (budget général – Assainissement – Camping) de la Commune historique de Thury-Harcourt est adopté à l'unanimité par 49 voix « POUR », P. CHANDELIER, Maire délégué s'étant retiré pour le vote du CA et son pouvoir ne pouvant être utilisé pour le vote du CA.

Le Compte Administratif 2015 de la Commune historique de Saint Martin de Sallen est adopté à l'unanimité par 49 voix « POUR », D. LAUNAY, Maire délégué s'étant retiré et son pouvoir ne pouvant être utilisé pour le vote du CA.

Le Compte Administratif 2015 de la Commune historique de Curcy sur Orne est adopté à l'unanimité par 50 voix « POUR », J. COLLIN, Maire délégué s'étant retiré pour le vote du CA.

Le Compte Administratif 2015 de la Commune historique de Hamars est adopté à l'unanimité par 50 voix « POUR », J. C. LECLERC, Maire délégué étant absent et son pouvoir ne pouvant être utilisé pour le vote du CA.

Le Compte Administratif 2015 de la Commune historique de Caumont sur Orne est adopté à l'unanimité par 50 voix « POUR », D. MAZINGUE, Maire délégué s'étant retiré pour le vote du CA.

Enfin, avant de procéder à l'examen de la proposition de Budget Primitif 2016 de la Commune LE HOM, le Conseil Municipal est amené à voter *l'affectation du résultat* et décide à l'unanimité l'affectation du résultat selon le document annexé

### **Vote du Budget 2016 :**

Après exposé, le Conseil Municipal adopte le budget Primitif 2016, qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes

<u>Budget Général :</u>	En Fonctionnement à la somme de	3 105 746,34
	En Investissement à la somme de	941 952,00

Le budget de Fonctionnement est voté par nature/fonction. Le budget d' Investissement est voté par chapitre, avec opération pour information.

<u>Budget Assainissement :</u>	En exploitation à la somme de	449 210,00
	En Investissement à la somme de	296 392,97

<u>Budget Camping :</u>	En exploitation à la somme de	57 627,00
	En Investissement à la somme de :	76 212,93

### **Taux d'imposition des 3 taxes directes pour 2016 :**

A l'occasion du vote du Budget Primitif 2016, et après exposé, le Conseil Municipal, par 51 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION décide pour 2016 de diminuer les taux des 2 taxes (TH, TFNB) dans chacune des communes historiques, ce qui représente une baisse du produit de la fiscalité directe locale pour la Commune LE HOM de 60 000 €.

Tableau ci-dessous :

		BASES	TX VOTE	PDT 2016
Thury-Harcourt	Taxe habitation	1 660 000,00	11,67	193 722,00
	Taxe foncier bâti	1 423 000,00	25,47	362 438,00
	Taxe foncier non bâti	25 800,00	27,66	7 136,00
<b>total cne Thury Harcourt</b>				<b>563 296,00</b>
Saint Martin	Taxe habitation	427 600,00	9,09	38 869,00
	Taxe foncier bâti	252 300,00	21,08	53 185,00
	Taxe foncier non bâti	98 400,00	26,65	26 224,00
<b>total cne Saint Martin</b>				<b>118 278,00</b>
Curcy	Taxe habitation	328 300,00	9,01	29 580,00
	Taxe foncier bâti	186 600,00	15,62	29 147,00
	Taxe foncier non bâti	89 000,00	25,27	22 490,00
<b>total cne Curcy/Orne</b>				<b>81 217,00</b>
Hamars	Taxe habitation	310 100,00	9,90	30 700,00
	Taxe foncier bâti	184 400,00	17,06	31 459,00
	Taxe foncier non bâti	58 400,00	24,00	14 016,00
<b>total cne Hamars</b>				<b>76 175,00</b>
Caumont	Taxe habitation	56 600,00	7,46	4 222,00
	Taxe foncier bâti	31 100,00	19,13	5 949,00
	Taxe foncier non bâti	5 200,00	25,87	1 345,00
<b>total cne caumont</b>				<b>11 516,00</b>
<b>Total produit 2016 LE HOM</b>				<b>850 482,00</b>

**Demande subvention 2016 – DSIL -**  
**(Dotation budgétaire de soutien à l’investissement public)**  
**ACCESSIBILITE CINEMA**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour les Collectivités de mettre en conformité l’accessibilité des bâtiments publics et présente le projet de travaux d’accessibilité du bâtiment Mairie/Cinéma s’inscrivant dans les catégories d’opérations retenues par la Commission Consultative de la Préfecture au titre de la D.S.I.L. (Dotation budgétaire de soutien à l’investissement public des communes) pour la mise aux normes des équipements publics.

Le Conseil Municipal considérant la dépense prévisionnelle de 355 000 € HT, décide de solliciter une subvention D.S.I.L. 2016 auprès de Monsieur le Préfet pour ce programme de travaux financé, outre les subventions, sur les fonds propres de la commune.

**Demandes de Subventions DETR 2016 pour travaux sur la Commune LE HOM :**

Monsieur le Maire rappelle les inscriptions budgétaires pour la Commune LE HOM pour l’année 2016.

le Conseil Municipal sollicite les subventions auprès de la Préfecture pour les dossiers proposés ci-après qui seront financés, outre les subventions, sur les fonds propres de la commune.

**- DETR 2016**

1) Rénovation de la **Salle des Fêtes de Saint Martin de Sallen** pour un montant de travaux de 20 739 € HT. 30 % sollicité

2) **Accessibilité des bâtiments recevant du public (Ad’AP)** sur les 5 communes déléguées pour un montant de 26 000 € HT de travaux.. 30 % sollicité

**Projet de halle de sports :**

**Demande de subvention DETR et DSIL**

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une halle de sports, afin de permettre le développement des activités des associations sportives sur le territoire de la commune LE HOM.

Cet équipement d'un montant de travaux estimé à 410 000 € HT pourrait bénéficier d'une subvention :  
DETR (30 % du plafond de 350 000 € Soit 105 000 €) au titre des équipements sportifs  
DSIL (30 % du montant HT des travaux soit 123 000 €) au titre de la 2<sup>ème</sup> enveloppe en faveur du développement des bourgs centres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter ces 2 subventions pour ce programme de travaux financé, outre ces subventions, sur les fonds propres de la Commune.

**Subvention Collège Notre-dame :**

**Ancienne Loi FALLOUX :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée au titre de l'ancienne Loi Falloux par le Directeur du Collège de Notre-Dame, établissement privé d'enseignement général du second degré.

Après exposé et indépendamment du transfert de la compétence scolaire des écoles élémentaires depuis le 1/1/2012 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide financière de 5 810 € correspondant au périmètre de la commune nouvelle LE HOM.

**Subventions 2016 :**

Le Conseil Municipal à l'occasion du vote du Budget Primitif 2016, vu les crédits inscrits au c/6574, vote l'attribution de subventions aux diverses associations et établissements scolaires selon l'état annexé.

concernant les établissements scolaires :

- Ecole Notre-dame, sous contrat d'association :

Le Conseil Municipal accepte de verser pour l'école maternelle, une subvention de 350 €/enfant à l'école Notre-dame, calculée sur la base des montants versés antérieurement par les communes historiques du territoire de la commune LE HOM.

Concernant les voyages scolaires :

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme de 46 € par élève de la commune LE HOM participant à un voyage du Collège Notre-dame ou du Collège Roger Bellair ou de l'école P Hérault.

Cette aide sera attribuée aux familles qui en feront la demande. Une somme est inscrite au c/6745.

**Recrutement emploi saisonnier –occasionnel-**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, concernant les besoins des services qui peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- De l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, de la loi du 26 janvier 1984 précitée. Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,

- Décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter la proposition de Monsieur Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Recrutement EMPLOI AVENIR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à un recrutement suite à un arrêt de travail important au sein du service technique.

Cet emploi pourrait entrer dans le cadre d'un Contrat Emploi Avenir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un Emploi Avenir sur la base de 35 heures hebdomadaires et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier conformément aux documents qui seront émis par pôle emploi.

### **Modification de la durée du temps de travail d'un agent.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant qu'un agent de la filière administrative, du cadre d'emploi des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe, a accepté l'augmentation de son temps de travail en adéquation avec un besoin de service, afin de satisfaire une qualité de service public en développement, notamment au niveau de la modification de l'amplitude horaire d'ouverture de la mairie suite à la création de la Commune Nouvelle.

Considérant la proposition faite à cet agent, en vue d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 17,30/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Considérant l'acceptation de ce dernier,

Considérant la demande de saisine auprès du Comité Technique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'augmentation du temps de travail de 17,30/35<sup>ème</sup> à 21/35<sup>ème</sup>, du poste d'agent administratif 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016
- Annonce que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget,

Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision

### **Tarifs Location de la Salle Multi-activités de l'espace Gringore (SMA) :**

Après exposé, il est proposé, lors des locations de la salle SMA, de demander le remboursement des consommations d'électricité suivant le relevé de compteur au prix de 0,15 €/Kwh.

Le Conseil Municipal adopte cette disposition qui sera reprise dans le règlement de location de la salle SMA.

### **Acceptation de transfert de chemins d'exploitation :**

Monsieur le maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement des communes de Croisilles, Les Moutiers en Cinglais, Grimbosq, Espins et LE HOM (commune déléguée de Thury-Harcourt, a, dans sa délibération du 9 Mars 2016 demandé sa dissolution et proposé que :

- les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal
- les avoirs financiers de l'association foncière soient attribués à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte :

- que les équipements suivants – LE HOM (commune déléguée de THURY-HARCOURT) : Section ZA N° 17 (Le Parc) soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R.123-16 du code rural ;
- que les avoirs de l'association soient versés à la commune.
- Souhaite dès le transfert effectué, sa prise en compte dans la longueur de voirie communale en vue de la révision DGF.

### **Durées amortissement : budget général**

Vu l'article L 2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir.

Monsieur le maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- tous les équipements d'une valeur inférieure ou égale à 1 000 € seront amortis sur 1 an.
- la méthode retenue est la méthode linéaire. ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Pour les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation et les frais de recherches et de développement, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans. Pour les subventions d'équipement versées, la durée d'amortissement ne peut excéder 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,

Pour les autres immobilisations, Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

COMPTE	DÉSIGNATION DU BIEN	DURÉE AMORTISSEMENT
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
2051	Concessions et droit similaires	2
2088	Autres immobilisations incorporelles	2
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15
2132	Immeubles de rapport	30
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	15
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	15
2181	Installations générales agencements et aménagements divers	15
2182	Matériel de transport	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3
2184	Mobilier	10
2188	Autres immobilisations corporelles	5
21318	Autres bâtiments publics	30
21561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - matériel roulant	10
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	30
21571	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	10
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10
2041582	fonds de concours ccsn	10
2041582	Bâtiments et installations	30

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'adopter les durées d'amortissement présentées ci-dessus.

### **Modification des statuts de la Communauté de communes de la suisse normande.**

Vu la délibération N°2016.03.24.2 du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2016 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes qui porte sur le point suivant :

#### **COMPÉTENCE PÉRISCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2016**

*La perspective de la fusion entre les communautés de communes de la Suisse Normande et du Cingal impliquant la prise de compétence du périscolaire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été proposé d'anticiper cette prise de compétence en la prenant au 1<sup>er</sup> Septembre 2016.*

#### ***Précision sur la compétence scolaire; sont d'intérêts communautaires :***

*Les constructions et les dépenses de fonctionnement et d'investissement des établissements scolaires élémentaires et préélémentaires, des cantines et des garderies, l'organisation du temps périscolaire.*

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide

- D'approuver le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados et de la région Normandie afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise de compétence Périscolaire

### **Demande de subvention réserve parlementaire 2016- église de Caumont Sur Orne.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réfection de la couverture de l'église sur le territoire de la commune déléguée de Caumont Sur Orne, et les crédits inscrits au Budget Primitif 2016 de la Commune LE HOM pour les travaux de la 1<sup>ère</sup> phase estimés à 8 524.80 € HT

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour ces travaux qui seront réalisés dans l'année.

### **Assujettissement Régime TVA** **Budget ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle le contrat d'affermage du service Assainissement ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec SAUR France.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal est amené à demander l'assujettissement au régime TVA du service Assainissement.

Le conseil municipal après exposé autorise le Maire à demander l'assujettissement au régime TVA du service Assainissement de la commune LE HOM .

### **Demande de subvention : Amendes de Police**

Monsieur le Maire présente le programme d'aménagement de trottoirs, à réaliser sur le territoire de la Commune déléguée de Hamars.

Ces travaux permettant de sécuriser le cheminement sont estimés à 21 022€ HT.

Le Conseil Municipal après exposé à l'unanimité décide :

1/ de procéder aux travaux suivants :

- Aménagement de trottoirs et cheminements piétons de sécurité

2/ de solliciter une subvention au titre des amendes de police

3/ s'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

### **Demande de subvention APCR 2016**

Monsieur le Maire rappelle les projets de travaux à réaliser sur les bâtiments communaux des communes déléguées de la commune LE HOM s'inscrivant dans les catégories d'opérations subventionnables par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après exposé, décide à l'unanimité de demander une subvention au titre de l'APCR pour les travaux suivants

-Rénovation de la Salle des Fêtes de la commune déléguée de ST-MARTIN DE SALLEN

Montant estimatif 20 739 € HT

-Travaux Accessibilité ERPAd'Ap – salle de réunions de la commune déléguée de HAMARS

Montant estimatif : 19 655€ HT

-Réfection de la couverture de l'église(1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> tranche) sur la commune déléguée de CAUMONT S/ ORNE.

Montant estimatif : 27 891 € HT

### **Avenant convention de MAD avec la CCSN**

Monsieur le MAIRE rappelle qu'un agent de la CCSN est mis à disposition de la commune pour la gestion de la Bibliothèque à raison de 4/35<sup>e</sup>.

Suite au déménagement de la bibliothèque dans les nouveaux locaux, des heures supplémentaires ont été réalisées par l'agent.

Le contrat initial ne prévoyant pas d'heures supplémentaires, un avenant s'avère nécessaire.

Le conseil municipal, après exposé, autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

**Monuments aux morts :**

Suite à la proposition de la CCSN afin de faire un entretien des monuments aux morts en vue des manifestations 2016, le conseil donne son accord

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à .

Prochain conseil municipal le 26 Avril 2016 à 20 h 15.